



PROCES VERBAL de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 8 juin 2020

PRESENTS : MM Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Solange COOKE, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Franck PRADEL, Stéphanie PERNOD, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Ghislaine GACHET-PONNAZ, Stéphanie GRASSINI, Nicolas ELIE, Stéphane GRAFF, Alain QUINET, Priscillia ARVIN-BEROD.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce, conformément à l'article L-2121.15 du code Général des collectivités territoriales, Madame Carine DUNAND a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 MAI 2020

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 25 mai 2020 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 8 JUIN 2020

QUESTIONS SOUMISES A DECISION SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Chapitre administration-finances

1/ Huis clos

Dans le cadre des mesures de sécurité et de distanciations sociales, Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal la possibilité de faire la réunion à huis clos.

Approuvé à l'unanimité

2/ Taux de fiscalité 2020

Mme Stéphanie GRASSINI propose au Conseil Municipal les taux suivants :

	Taux d'imposition 2019	Proposition Taux d'imposition 2020
Taxe Foncière bâti	17,01 %	17,01 %
Taxe Foncière non bâti	130,30 %	130,30 %
Taux de la CFE	28,19%	28,19%

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de maintenir les taux de l'an dernier. Il espère garder cette stabilité malgré la crise sanitaire du COVID.

Approuvé à l'unanimité

3/ Décision modificative n°1 – budget principal

Mme Stéphanie GRASSINI expose au Conseil Municipal, suite au vote des taux d'imposition 2020 et aux dépenses concernant la COVID 19, la nécessité de revoir les comptes de dépenses et de recettes de fonctionnement 2020. De plus, il faut régulariser un compte dans le chapitre 041 « opérations patrimoniales ».

Mme GRASSINI propose donc pour le Budget Principal 2020 les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
011	60621	Combustible	+ 10 200,00 €	
011	60631	Fournitures d'entretien	+ 3 000,00 €	
011	60632	Fournitures de petit équipement	+ 8 000,00 €	
011	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	+ 1 600,00 €	
011	6233	Foires et expositions	+ 200,00 €	
011	6248	Divers – Transport en ambulances	+ 1 000,00 €	
65	65888	Charges diverses de gestion courante – Autres	+ 1 500,00 €	
70	7067	Redevance et droits des services périscolaire et d'enseignement		- 500,00 €
73	73111	Contributions directes		- 4 926,00 €
73	73112	CVAE		+ 1 468,00 €
73	73113	TASCOM		+ 4 971,00 €
73	73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau		+ 122,00 €
74	7411	DGF – Dotation forfaitaire		+ 9 697,00 €
74	74121	DGF – Dotation de solidarité rurale		+ 710,00 €
74	748314	Dotation unique des compensations spécifiques CFE		+ 6 727,00 €
74	74834	Etat – Compensation au titre des exonérations de TF		+ 315,00 €
74	74835	Etat – Compensation au titre des exonérations de TH		+ 12 717,00 €
75	751	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		- 500,00 €
75	752	Revenus des immeubles		- 4 701,00 €
75	7588	Produits divers de gestion courante		- 600,00 €
TOTAL			25 500,00 €	25 500,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			DEPENSES	RECETTES
Chapitres	Articles	Libellés		
041	13258	Groupements de collectivités – Autres (SYANE 74)	+ 378 711,00 €	
041	1328	Autres subventions	- 378 711,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

Approuvé à l'unanimité

4/ Tarifs remontées mécaniques 2020

M. Jean-Paul JACCAZ présente les propositions tarifaires pour les remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2020/2021. Les tarifs sont proposés par l'exploitant.

L'augmentation est de 3% pour le forfait Val d'Arly et de 2 % pour le forfait Espace Diamant.
Approuvé à l'unanimité

5/ Demandes de subventions – Conseil Départemental

M. Jean-Paul JACCAZ expose que, dans le cadre des travaux de réaménagement du centre -ville, la commune va réaliser une route de desserte entre la route de la Tonnaz et la RD 1212, dénommée « route du Nant du Praz ».

Cette opération comprend également la réalisation des réseaux secs et humides.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 380 000€ HT et 24 700€ HT pour la maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire souhaite présenter ce dossier dans le cadre des subventions des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité (CDAS).

M. Jean-Paul JACCAZ précise que les travaux devraient commencer lundi prochain et se dérouleraient durant tout l'été.

Approuvé à l'unanimité

6/ Festival les Petits Asticots – signature convention de partenariat

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre du festival les Petits asticots, soutenu par la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc (CCPMB), la commune souhaite accueillir un spectacle à Praz-sur-Arly ; de ce fait il est nécessaire de signer une convention de partenariat avec la CCPMB qui prend en charge le cachet du spectacle. L'Office de tourisme aura simplement en charge les frais annexes (repas, déplacement, hébergement...).

Approuvé à l'unanimité

7/ Meg loisirs – tarification 2020

Mme Solange COOKE expose que, dans le cadre de la politique communale en faveur des familles et de la petite enfance contractualisée avec la CAF à travers le contrat enfance, il convient de voter la participation communale aux tarifs fixés par Meg'loisirs pour la Petite Enfance, d'une part, et pour l'ALSH d'autre part :

- Pour la Petite Enfance (3 mois à 3 ans) :

Sur la base de l'activité 2019, il est prévu :

Pour le multi accueil collectif : 23 enfants inscrits soit 19 000 heures prévisionnelles avec une participation communale de 3,84€ de l'heure : 72 960€

Pour la micro-crèche les fripouilles : 11 enfants inscrits soit 7 000 heures prévisionnelles avec une participation communale de 5.90€ par heure : 41 300€

- Pour le ALSH :

La participation des familles est fonction du quotient familial,

La participation de la Commune représente 4.17€ de l'heure soit une participation estimée à 12 510€.

- Pour les repas de l'accueil de loisirs :

La participation communale est fixée à 2,93€ par repas (coût total du repas 7.02€) soit selon la fréquentation estimée une participation annuelle de 2 168€.

Mme Solange COOKE précise que des réflexions sont lancées avec le Palais de Megève pour l'organisation d'activité les mercredis matin de la prochaine année scolaire. Un sondage a été adressé aux parents pour connaître le nombre d'enfants susceptible de s'inscrire. La mairie participerait au taux horaire sur les mêmes bases nettes que l'accueil de loisirs.

Approuvé à l'unanimité

8/ SYANE GER 2020

M. Jean-Paul JACCAZ fait connaître au Conseil Municipal que le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2020, Travaux de Gros Entretien Reconstruction l'ensemble des travaux relatifs à l'éclairage public.

Montant global estimé : 20 388 €

Participation financière communale : 11 948 €

Frais généraux : 612 €

Afin de permettre au SYANE de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient d'approuver le plan de financement des opérations et la répartition financière proposée. Et de s'engager à verser au SYANE une participation.

Approuvé à l'unanimité

9/ Indemnités pistes domaine alpin

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, chaque année, les indemnités relatives à l'exploitation et l'entretien du domaine skiable et notamment pour les pistes de ski, remontées mécaniques et neige de culture sont réévaluées par le Conseil Municipal.

Celui-ci propose donc d'augmenter la valeur des indemnités sur la base de l'augmentation hors taxe du forfait de ski du domaine skiable pour la saison 2019/2020, soit 1,95%.

Sur cette base, la commune a recalculé les indemnités allouées aux propriétaires.

La base d'indemnisation à l'hectare est la suivante :

PISTES		
Terres en dessous de l'arrivée à Combe Noire du téléski des Varins et d'une ligne horizontale à partir de ce niveau (1260 m d'altitude compris)	l'hectare	359,61
Terres en dessus de l'arrivée à Combe Noire du téléski des Varins et d'une ligne horizontale à partir de 1260 m à 1500 m d'altitude	l'hectare	239,54
Alpages au-dessus de 1500m	l'hectare	118,99
Forêts en dessous de 1500 m	l'hectare	1576,86
Forêts au-dessus de 1500 m	l'hectare	900,92
REMONTÉES MECANIQUES		
Pylônes en zone terre ou forêt en dessous de 1260m (compris)	l'unité	111,63
Pylônes en zone terre ou forêt au-dessus de 1260m	l'unité	55,59
NEIGE DE PRODUCTION		
Surface blanchie pour les terres situées en dessous de 1260 m d'altitude	l'hectare	90,71
Surface blanchie pour les terres situées au-dessus de 1260 m d'altitude	l'hectare	29,76
Regard	l'unité	63,79

Il est précisé ici que les gares (station motrice) seront indemnisées comme valeur de 5 pylônes et les gares non motrices comme valeur de 3 pylônes.

Approuvé par 14 voix.
Abstention de M. Franck PRADEL

10/ Indemnités pistes domaine nordique

Monsieur le Maire expose que le montant de l'indemnité alloué pour les propriétaires fonciers sur le site de ski nordique a été fixé pour la saison 2018/2019 à 1,57 euros par mètre linéaire pour le passage de l'itinéraire de fond et de 0,48 euros par mètre linéaire pour le passage des piétons.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de procéder à sa revalorisation au même titre que l'indemnité allouée sur le domaine de ski alpin soit **+1,95%**.

La base de l'indemnité pour la saison 2019/2020 est donc la suivante :

- 1,60 euros par mètre linéaire pour le passage de l'itinéraire de fond,
- 0,49 euros par mètre linéaire pour le passage des piétons.

Approuvé à l'unanimité

11/ Groupement de commandes – produits bitumineux - signature

Monsieur le Maire expose que la commune a signé une convention pour la création d'un groupement de commande pour les produits bitumineux avec les communes de Combloux, Cordon, Domancy, Demi-Quartier. Le marché pour la fourniture des produits a été lancé par la commune de Combloux, coordonnateur du groupement.

Chaque commune doit signer les marchés avec le prestataire retenu ; compte tenu du montant du marché triennal le conseil doit autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché.

Approuvé à l'unanimité

12/ Avenant convention dématérialisation des marchés publics

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la modernisation de l'administration et notamment la dématérialisation de l'envoi des actes en Préfecture et Sous-Préfecture, il est nécessaire d'élargir la liste des actes et de prévoir l'envoi des marchés publics sous forme dématérialisée.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre urbanisme – foncier

13/ Convention occupation ENEDIS – centre-ville - signature

M. Jean-Paul JACCAZ expose que, dans le cadre du projet de renouvellement urbain du centre-ville, une augmentation de la puissance électrique est nécessaire afin d'alimenter les nouveaux logements et commerces. A cet effet, ENEDIS prévoit d'aménager un transformateur sur la parcelle communale cadastrée section A n°3756. Une convention de location sera signée entre les parties réglant les obligations et responsabilités.

Approuvé à l'unanimité

14/ Convention occupation NRO - signature

M. Jean-Paul JACCAZ expose que, dans le cadre du projet de développement de la fibre optique, le SYANE a besoin de créer un local technique. Il leur a été proposé de l'implanter aux Belles en lieu et place du local déchets du Chardonneret.

L'autorisation d'urbanisme a été délivrée.

Une convention de location sera signée entre les parties réglementant les obligations et responsabilités.

Monsieur le Maire ajoute que les choses se précisent mais le calendrier de raccordement n'est pas encore connu. Le village devrait être raccordé en 2 phases. Les travaux de génie civil sur la commune de Praz vont débiter dès ce mois de juin.

Approuvé à l'unanimité

15/ Cession gratuite allée Pré du Jorax et transfert dans le domaine public

M. Jean-Paul JACCAZ rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal a validé la cession dans le Domaine public des allées des deux lotissements « Les 2 Savoie » et « Prazine 2 » en date du 17 octobre 2018.

En lien avec la mise en place d'un cheminement piéton public permettant de relier le Jorax à la RD 1212 et notamment à son arrêt de bus, Monsieur le Maire propose de classer dans le Domaine public l'allée de la copropriété « Prés du Jorax » cadastrée section A n°3776 d'une surface de 222m².

Ladite cession sera faite à titre gratuit puisque la Commune sera ensuite en charge de l'entretien de la voirie.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre travaux – forêts

16/ ONF – SYLV'ACT demande de subvention

M. Pierre BESSY expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer des travaux en forêt communale, comme proposés par l'ONF pour l'année 2020. La nature des travaux est la suivante : dégagement de plantations parcelle 4 et 15 ; plantation parcelle 15.

- Le montant estimatif des travaux subventionnables est de 3 280€ HT.
- Montant de la subvention sollicitée auprès de SYLV'ACTES Rhône-Alpes : 1316€
- Montant total des subventions : 1316€
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 1974 € HT.

Approuvé à l'unanimité

Chapitre eau – assainissement

17/ Tarifs eau et assainissement 2020

M. Pierre BESSY expose au Conseil municipal que l'équilibre du budget de l'eau et de l'assainissement est directement dépendant des tarifs relatifs aux services rendus de distribution et fourniture d'eau d'une part, et de collecte et traitement des eaux usées d'autre part.

Il est proposé de reconduire à l'identique les droits fixes pour les deux services d'eau et d'assainissement, ainsi que la location des compteurs, par rapport au tarif 2019.

Locations de compteur (eau potable)	
Diamètre 15	9,15 € HT
Diamètre 20	9,15 € HT
Diamètre 25	20,63 € HT
Diamètre 30	21,46 € HT
Diamètre 40	34,04 € HT
Diamètre 50	44,27 € HT
Diamètre 60	122,25 € HT
Diamètre 65 et combinés	142,71 € HT

Droits fixes eau potable et assainissement	
Diamètre 15	30,49 € HT
Diamètre 20	30,49 € HT
Diamètre 25	136,84 € HT
Diamètre 30	307,22 € HT
Diamètre 40	489,67 € HT
Diamètre 50	652,33 € HT
Diamètre 60	873,69 € HT
Diamètre 65 et combinés	1262,74 € HT

Partie proportionnelle

Le S.I.V.U. Megève/Praz en charge de l'exploitation de la station d'épuration a décidé de maintenir sa redevance pour 2020 à 1,73 €/HT/m³ (redevance augmentée de 5 cts d'€ par m³ en 2019).

Pour l'année 2020, la redevance pour Pollution Domestique (reversée à l'Agence de l'Eau) reste à 0,27 €/m³. La redevance pour Modernisation des réseaux de collecte reste elle aussi inchangée à 0,15 €/m³.

Il est proposé de conserver les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement de 2019, soit :

- Eau : le mètre cube d'eau consommée :0,98 € H.T. (avec une TVA à 5,5%)
- Assainissement : le mètre cube d'eau consommée1,97 € H.T. (avec une TVA à 10%)

M. Pierre BESSY rappelle que depuis de nombreuses années les travaux réguliers sur les réseaux, les recherches de fuites organisées par le service Eau potable et Assainissement de la commune visent à obtenir le meilleur rendement possible.

Monsieur le Maire annonce que les factures d'acompte seront exceptionnellement envoyées cette année en juillet et non au printemps comme c'est le cas habituellement. L'objectif était d'éviter aux ménages d'avoir à payer cette facture en pleine période de confinement, à un moment où certaines personnes ont subi des baisses de revenus.

Communication et questions diverses

Décharge des Essertets

M. Pierre BESSY annonce que le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Arly (SMBVA), lance une étude sur la décharge des Essertets.

Pour rappel, cette zone de décharge communale a été enfouie sous de la terre dès que la déchetterie de Megève a ouvert et que les apports ont cessé. Néanmoins, certains déchets ressortent à la surface. La mairie organise régulièrement des récupérations de déchets mais sollicite régulièrement le SMBVA pour qu'un plan de remise en état du site soit mené. Les élus se félicitent donc que le syndicat lance l'étude.

Levée de séance à 20h55.

Signé : Mme Carine DUNAND, secrétaire de séance.



Le Maire, Yann JACCAZ



Vu pour être affiché le 28/05/2020 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.